

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 avril 2015**

OBJET

**08 – ADHESION A L'OFFRE D'ACHAT GROUPE DE L'UGAP :
FOURNITURE ELECTRICITE**

N° 2015-04-08

NOMENCLATURE : 1/7/2

L'an deux mille quinze, le vingt-sept avril à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept avril 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 27

Votants : 27

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Absents : 2

Florence CABRESIN
Chantal PERRUCHET

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....27
ayant un pouvoir...0
votants.....27

Délibération

Rapporteur : Philippe LEBASTARD

VU l'article 25 de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation ;

VU le code des marchés publics, notamment ses articles 9 et 31 ;

VU le projet de convention transmis par l'UGAP ;

VU le recensement du besoin ;

Considérant que la loi relative à la consommation a mis fin aux tarifs réglementés d'électricité pour les contrats de puissance souscrite supérieure à 36 kiloVoltAmpères ; que dans ce cas les personnes publics concernées sont tenues de mettre en place une procédure de marché public ;

Considérant que l'UGAP propose, dans le cadre d'un nouvel appel d'offres lancé sous la forme d'un accord cadre multi-attributaire alloti, de mettre à disposition des collectivités intéressées un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et de ses services associés ;

Considérant que dans la mise en œuvre de l'accord cadre, l'UGAP remet périodiquement en concurrence les attributaires des lots considérés ;

Publié le 30/04/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150427-2015-04-27-DE08-
DE
Date de télétransmission : 30/04/2015
Date de réception préfecture : 30/04/2015

Considérant qu'au vu des gains envisageables et de la compétence de l'UGAP, il apparaît opportun d'adhérer à cette démarche qui s'inscrit dans le cadre du code des marchés publics ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 27 Voix pour décide :

- **D'APPROUVER** l'adhésion au dispositif proposé par l'UGAP, afin que cette dernière mette à disposition de la commune un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et de prestation de services associés ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer la convention engageant la commune et prévoyant également les obligations qui s'imposent à l'UGAP ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le 27 avril 2015,

**Le Maire,
Alain ROYER**

